

Cugy (VD), le 07 décembre 2006

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 07 décembre 2006

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Personnel communal (Raymond Bron)

Sur les 29 candidatures annoncées dans les communications du 2 novembre, quinze ont dû être écartées sur la base du dossier, la formation de leur auteur ne correspondant pas à l'annonce.

Trois candidats ont été auditionnés le 7 novembre 2006 par le groupe d'évaluation formé de PA. Janin, municipal, L. Gindroz, technicien communal et R. Bron, syndic.

Puis deux candidats ont été invités à un second entretien.

Le choix de la Municipalité s'est finalement porté sur Monsieur Marc Dumartheray, né en 1981.

Malgré son jeune âge, M. Dumartheray témoigne déjà d'une polyvalence intéressante : au bénéfice d'un CFC d'horticulteur-paysagiste, employé communal à Epalinges puis à Epesses, il s'est perfectionné dans un certain nombre de domaines utiles au poste mis au concours :

- Contrôleur de feu bactérien
- Cours de perfectionnement sur les gazons, certificat d'expert
- Cours de bûcheronnage, sécurité et entretien des tronçonneuses
- Formation sur le tas de fontainier
- Cours de garde police
- Capitaine de la PCI
- Formation de secouriste et de sapeur-pompier

à quoi il convient d'ajouter des cours d'informatique et de dessin technique.

M. Dumartheray a été présenté à l'équipe de voirie et à ses collègues de l'administration lundi 4 décembre ; il débutera son activité le 3 janvier prochain.

Affaires intercommunales

A l'initiative de votre Exécutif, les Municipalités de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens se sont rencontrées in corpore à la salle de la Cavenettaz le 9 novembre dernier.

L'objectif en ce début de législature était de nouer des contacts personnels, propres à favoriser la coordination et la coopération des communes entre elles.

Plusieurs sujets ont été évoqués à cette occasion, tels l'accueil de la petite enfance, la gestion des déchets, les transports publics, notamment.

Cette initiative a été particulièrement bien accueillie par nos voisins et laisse présager une collaboration renforcée sur des sujets qui, pour l'instant, ne faisaient pas partie des préoccupations partagées.

Police des constructions

Un propriétaire avait transformé des locaux administratifs en appartements, à l'insu de la Municipalité et en dérogation avec le règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC).

Sommé de réaffecter ces locaux situés dans la zone artisanale à leur destination première, le propriétaire avait fait recours auprès du Tribunal administratif. Ce dernier vient de donner raison à la Commune.

Instruction publique

Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)

Le projet de statuts de la future association est rédigé. Il sera soumis aux organes délibérants des communes partenaires dans les premières semaines de janvier.

Collège

Parallèlement à la conduite du projet lourd que représente l'élaboration des statuts d'une association intercommunale, le dossier du collège avance selon le plan établi.

Les soumissions sont rentrées ; au moment de la rédaction de ces lignes, elles font l'objet de l'analyse détaillée par le bureau d'architecture. Après l'examen par la COMCOL, la Municipalité décidera des adjudications dans le courant du mois de décembre.

2. SERVICES INDUSTRIELS (Jacqueline Franzini)

Service des eaux

La Ville de Lausanne, par son service Eauservice, a résilié ses contrats de vente d'eau avec ses clients que sont les communes pour le 1^{er} janvier 2008. De nouveaux contrats seront proposés, basés sur le principe de l'utilisateur-payeur. Pour notre commune, il apparaît que l'eau nous reviendrait meilleur marché.

3. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Collège de la Chavanne

Les activités, dont la complexité était moins importante que celles du collège, n'ont pas été réalisées dans les délais prévus. Les problèmes rencontrés sont liés au manque de rigueur des entreprises qui ont par exemple été dans l'incapacité de livrer les faux plafonds dans les temps, ont sous-traité les tâches à réaliser ou ont simplement été incapables de fournir les équipes nécessaires pour permettre de respecter le planning. Le paiement des factures tiendra compte des désagréments engendrés.

Le décompte des coûts des travaux, en cours d'élaboration, vous sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Jardin d'enfants Arc-en-Ciel

Comme la Municipalité s'y était engagée lors du dernier Conseil, le problème de la lunette est désormais réglé. Nous tenons à rappeler quelques faits en lien avec le feuillet technique de cet automne.

Sur le plan technique

- Le porta-cabine installé provient de l'étranger, rendant difficile toute modification.
- Le temps nécessaire à résoudre le problème vient du fait que nos normes sont bien différentes de celles des matériels installés.
- Les recherches effectuées dans toute la Suisse avaient pour but d'éviter le changement de l'installation complète, la modification de l'écoulement ainsi que le déplacement éventuel des parois de WC, en raison, notamment, de la grandeur de la cuvette.

Sur un plan administratif et stratégique

- Le service de protection de la jeunesse (SPJ) a renouvelé son autorisation d'exploitation pour 5 ans, ce pour 22 enfants,
- Le fonctionnement actuel du jardin d'enfants dépend du potentiel de présence des éducatrices avec une possibilité de meilleure répartition des enfants sur les demi-journées, les après-midi,
- La Municipalité soutient actuellement une structure privée dont les comptes ne seraient pas équilibrés, même dans le futur, sans la prise en charge des frais inhérents aux locaux par la Commune de Cugy et le soutien des autres municipalités,
- Comme mentionné à plusieurs reprises dans nos communications et notre préavis n° 05/06, la Municipalité n'est pas insensible à l'amélioration de l'espace de travail demandé par les éducatrices ; elle recherche depuis plusieurs mois des solutions pour le court et le moyen termes.

La saga sanitaire étant close, la Municipalité s'attache aux questions d'intérêt stratégique consistant, notamment, à augmenter l'offre d'accueil, résoudre la problématique des locaux qui en découle ainsi que réfléchir au besoin en structure de gestion, en fonction des hypothèses qui sont formulées.

Maison de commune

La Municipalité a pris la décision de faire installer des vannes thermostatiques pour un montant de CHF 975.-- afin de mieux réguler les apports de chaleur dans les différents locaux et, ainsi, d'économiser l'énergie.

Ancienne Forge

La Municipalité, sur la base du rapport d'Effitec constatant la non-conformité des installations électriques a pris la décision de procéder aux adaptations minimales nécessaires pour un montant de CHF 1'677.25.

4. FORETS (Pierre-André Janin)

La 1^{ère} coupe annuelle de bois au chemin des Fougères est terminée. La grande partie du bois que la population pourra acheter à la commune viendra de cette coupe. La Municipalité a demandé un meilleur nettoyage du sol ; il en coûtera entre 35 et 40 centimes supplémentaires le m². Cette mesure sera la règle dorénavant principalement dans les endroits fréquentés par les promeneurs.

La 2^{ème} coupe, composée à 95% de résineux, au lieu dit les Grands Vuarnes a commencé le vendredi 1^{er} décembre. Elle a été attribuée au Centre de formation des bûcherons du Mont-sur-Lausanne. L'équipe est composée d'un maître d'apprentissage et de 4 à 5 apprentis de dernière année ainsi que d'un débardeur aux commandes du tracteur forestier, véhicule impressionnant manœuvré à l'aide d'une télécommande. Chaque apprenti abat un arbre à tour de rôle sous la conduite de leur maître.

Le devis pour effectuer ce travail par le Centre de formation est similaire à ceux proposés par les entreprises privées et la Commune contribue ainsi à la formation des apprentis bûcherons du canton.

Le jeudi 30 novembre, le municipal des forêts a participé à l'Assemblée générale de l'association forestière vaudoise – bas valaisanne, regroupant 416 communes et propriétaires forestiers. A cette occasion, la Commune de Cugy, parmi d'autres communes du triage intercommunal Mèbre-Talent, a reçu sous forme de diplôme un label certifiant la bonne gestion de notre patrimoine forestier. Dès lors, nos bois devraient bénéficier d'un prix de vente plus favorable.

5. Routes (Olivier Pétremand)

RC 501

Le goudronnage provisoire est en place. Pour rappel, la pose du tapis définitif ainsi que les différents marquages seront effectués au début de 2007.

Les feux de signalisation ont été posés, les tests en usine effectués par la maison Transitec ont montré que la programmation proposée est parfaitement conforme au contenu du projet d'exécution. Les logiques de fonctionnement proposées par le fournisseur Acet répondent également aux attentes de la commune de Cugy pour le carrefour concerné de la RC 501, rue du Village, chemin du Château (fluidité du trafic, sécurité de l'ensemble des usagers...).

Des petits travaux doivent encore être réalisés, telle la mise en place des îlots provisoires et la finition concernant les candélabres et les panneaux de signalisation.

STEP de Praz Faucon

Les travaux concernant la construction d'un abri permettant de protéger le dégrilleur et le tamiseur contre le gel vont débuter dans les plus brefs délais suite à la mise à l'enquête qui n'a suscité aucune opposition ni remarque.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

Y. Martin